La République du Centre, 22 juillet 2021

EN BREF

SÉNAT ■ Jean-Pierre Sueur (PS) et les nouvelles cartes d'identité...

Les règles européennes considèrent que les nouvelles cartes d'identité devront obéir aux mêmes règles dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Ainsi, la mention « carte d'identité » sera écrite dans la langue de chacun des pays mais devra l'être aussi dans une ou plusieurs autres langues. Cela pourra s'appliquer également aux autres mentions figurant sur la même carte. Dans ce cadre, le sénateur socialiste du Loiret Jean-Pierre Sueur a relayé, lors d'une question orale posée au palais du Luxembourg, les propositions faites par Paul de Sinety, délégué général à la langue française, qui consistaient à inscrire, au minimum, la mention « carte d'identité » dans les langues des pays limitrophes de la France, c'est-à-dire l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Il a considéré que cette pluralité de mentions manifesterait une ouverture positive au plurilinguisme. Le parlementaire loirétain s'est heurté à l'opposition de Marlène Schiappa, qui représentait le gouvernement et qui a défendu la seule mention de l'anglais à côté du français. Jean-Pierre Sueur a regretté cette position exclusive en cette année de « Brexit », et a souhaité, lors de la séance publique du Sénat, que cette position puisse être revue à l'avenir. ■

Phoca PDF